



TRANSPORTS

Secteur Aérien

Les nuisances sonores à Nantes Atlantique

28 octobre 2013 - TRANSPORTS

Conformément à une des recommandations du rapport de la commission du dialogue, la direction du transport aérien et le service technique de l'aviation civile (STAC) de la DGAC ont étudié l'évolution des nuisances sonores autour de l'aéroport de Nantes Atlantique dans un scénario théorique où l'activité aérienne serait maintenue sur ce site.

Cette étude a été présentée, à la préfecture de Loire Atlantique, le 28 octobre 2013 devant le groupe de travail pluraliste créé à la demande du ministre des Transports pour prolonger la concertation sur les sujets identifiés par la commission du dialogue. La réunion a permis un débat contradictoire sur les hypothèses et résultats de ces travaux de la DGAC.

Des cartes de bruit prévisionnelles et des estimations du nombre de personnes soumises aux nuisances sonores ont été réalisées pour un trafic de 6 M de passagers à l'horizon 2030, 7 M et 9 M.

Les résultats montrent clairement une forte augmentation des nuisances sonores et des populations impactées.

Près de 80 000 habitants sont concernés à terme. Les avions survolent le centre de Nantes, à forte densité de population, à moins de 400 m de hauteur. Ils survolent aussi, à moins de 300 m d'altitude, le lac de Grandlieu, au sud, site exceptionnel classé en zone Natura 2000. Avec la croissance du trafic, les habitants du centre de Nantes subiraient à terme, aux heures de pointe, le passage d'un avion toutes les deux minutes.

En outre la zone soumise à de très fortes contraintes d'urbanisme, notamment l'interdiction de construire de nouveaux logements, s'étend significativement. De nombreux terrains, situés en milieu urbain, proche des équipements et bien desservis seraient gelés, en totale contradiction avec les politiques de densification des villes et de lutte contre l'étalement urbain, dans une agglomération où la démographie est particulièrement dynamique.

Cette étude confirme les avantages du transfert de l'activité aéroportuaire sur le nouveau site de Notre-Dame-des-Landes, pour lequel la population impactée par les nuisances sonores ne dépassera pas 2 700 personnes à terme.

Une étude menée avec des hypothèses rigoureuses

Pour représenter au mieux la réalité opérationnelle de Nantes Atlantique, la STAC a utilisé les trajectoires radar observées et réellement suivies par les avions (provenant de la direction des services de la navigation aérienne de la DGAC).

La modernisation de la flotte a été intégrée à l'étude en prenant en compte les projets industriels prometteurs. La mise en service d'avions A320 NEO et les B737 MAX, équipés de moteurs moins bruyants, est prise en compte dans ces cartes de bruit.

La croissance du trafic conduira à une augmentation de l'emport moyen par avion de 76 passagers en 2012 à 94 en 2030. La flotte d'avions attendue à Nantes se compose principalement d'avions à réaction régionaux de plus de 70 sièges et d'avions moyen courrier du type A320 / B737 (150 à 215 sièges).

La forme des courbes de bruit autour de Nantes Atlantique évolue avec le temps de façon significative. L'augmentation du nombre de vols annuels et du nombre de survols de l'agglomération nantaise combinés à une croissance de l'emport moyen conduit à un allongement des courbes de bruit dans les secteurs survolés par les avions à l'atterrissage, c'est-à-dire ceux dans le prolongement de l'axe de la piste en particulier du côté de l'île de Nantes et sur la commune de Saint-Aignan Grand Lieu.

A contrario, la modernisation de la flotte et notamment l'amélioration des performances acoustiques des futurs avions au décollage a pour effet de rétrécir les courbes de bruit dans les zones survolées par les avions au décollage.

[Retrouvez l'étude et les cartes de bruit prévisionnelles autour de l'aéroport de Nantes Atlantique \(PDF - 8 Mo\)](#)

[Retrouvez les simulations de trafic à Nantes Atlantique dans l'hypothèse d'un maintien des activités commerciales](#)

Le service technique de l'Aviation civile (STAC)

Service à compétence nationale de la DGAC, le service technique de l'Aviation civile (STAC) est chargé des questions techniques aéroportuaires et aéronautiques sur tout le territoire national, en métropole et outre mer.

Les missions du STAC s'exercent dans les domaines des ouvrages, installations et équipements aéroportuaires, des services de navigation aérienne, de l'environnement et de la sûreté des transports. S'agissant en particulier du domaine du bruit, le STAC dispose de compétences pointues en matière de mesure et de modélisation du bruit des aéronefs. Outre la production d'études, d'expertises et de cartes de bruit autour des aérodromes civils et militaires, le STAC participe activement aux travaux techniques internationaux concernant l'évolution des méthodes de calcul des contours de bruit autour des aérodromes.

[Consulter le site internet du STAC](#)